

Agriculture

Hausse des surfaces cultivées en manioc

La production de manioc sur le territoire guyanais est presque exclusivement assurée par une agriculture vivrière et traditionnelle localisée sur les couloirs fluviaux et dans l'Ouest Guyanais. Entre 2012 et 2016, le prix du couac a augmenté de 17 % de même que les surfaces cultivées.

Jean-Christophe Lambert, DAAF

Le manioc et ses dérivés, sous forme de semoule (couac) et de galettes (...), constituent un des aliments traditionnels de base des cultures bushinengues, amérindiennes et créoles en Guyane. Sur les 6 500 exploitations agricoles de Guyane représentant une superficie agricole utilisée (SAU) de 30 000 hectares, trois exploitations sur quatre cultivent du manioc. Le territoire de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) regroupe 90 % de ces exploitations. Le manioc y est cultivé sur une superficie de plus de 4 500 hectares, soit 80 % de la SAU de cette zone. Les exploitations sont majoritairement de petite taille : en moyenne 0,9 ha sur la CCOG et 0,6 ha sur le reste du territoire. La culture sur abattis du manioc représente presque la seule forme de l'agriculture des communes de l'intérieur et une part très importante de celle de la CCOG.

La filière Manioc, en pleine mutation, se caractérise aujourd'hui par une très faible structuration, une irrégularité de production et un manque de données sur les coûts de production et les volumes commercialisés. Malgré l'appellation courante d'agriculture « vivrière », 60 % des exploitations vendent plus de 75 % de leur production. La part d'autoconsommation est donc modérée et a tendance à s'affaiblir. La plupart des producteurs (90 %) transforment eux-mêmes le manioc et vendent ainsi un produit transformé majoritairement en vente directe (60 %).

Une filière manioc émergente

Malgré une structuration de cette filière encore faible, certaines statistiques témoignent d'un début d'organisation structurée. En effet, une forte disparité se fait jour entre 60 % des producteurs qui transforment moins d'une tonne de couac et 15 % qui produisent à eux seuls 65 % de la quantité totale. Ces derniers producteurs sont à la tête d'exploitations de plus de trois hectares et commercialisent la quasi-totalité de leur production. Une cinquantaine d'exploitations est ainsi rentrée dans le circuit économique, aussi bien en termes de vente que d'accès aux subventions agricoles.

L'augmentation du prix de vente du couac a certainement dynamisé la production commerciale. Depuis 2012, la hausse du prix du couac a été de + 17 % en quatre ans passant ainsi de 3,5 € le kilo en 2012 à 5 € en 2016. La SAU cultivée de manioc a parallèlement augmenté de + 17 % sur la même période. Par ailleurs, on constate que l'intensification de la culture du manioc suit, sur la zone Maroni, le développement d'équipements structurants (routes...).

La culture du manioc, une tradition familiale

La culture du manioc est fortement liée à l'organisation sociale des populations du fleuve. Les femmes occupent souvent un

rôle clé dans cette production : deux tiers des chefs d'exploitations de la CCOG sont ainsi des agricultrices.

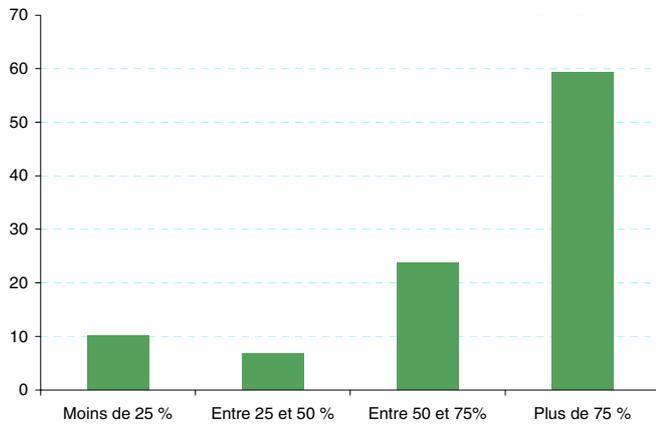
La production de manioc comprend une phase culturale de 14 à 18 mois (défrichage, brûlis, sarclage, plantation), puis la récolte et la transformation du tubercule en semoule de couac ou galettes. Les producteurs (90 %) sont dotés du petit équipement de base pour la culture et la transformation, mais ne possèdent que rarement du gros matériel d'exploitation.

Les producteurs eux-mêmes constituent la première force de travail : 92 % consacrent plus d'un mi-temps d'activité à l'abattis. Ils sont aidés par la main d'œuvre familiale. Les partenariats avec les Maisons Familiales Rurales (MFR) renforcent l'embauche locale avec l'apprentissage de jeunes issus des communes de l'Ouest

Avec une prévision de croissance démographique annuelle de 2,4 % jusqu'en 2040, la demande pour ce produit alimentaire a toutes les chances d'augmenter progressivement. La filière du manioc présente ainsi une perspective réelle de développement. Celui-ci doit toutefois être accompagné par des mesures de professionnalisation de la production, de créations d'organisations de producteurs, de créations de structures de stockage et de recherches de diversification. ■

1 Près de 60 % des producteurs vendent au moins 75 % de leur production

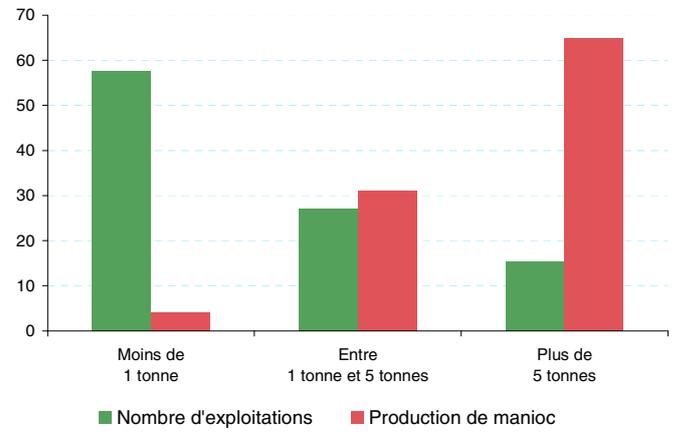
Commercialisation du couac par exploitation (en %)



Source : DAAF.

2 15 % des exploitations concentrent 65 % de la production

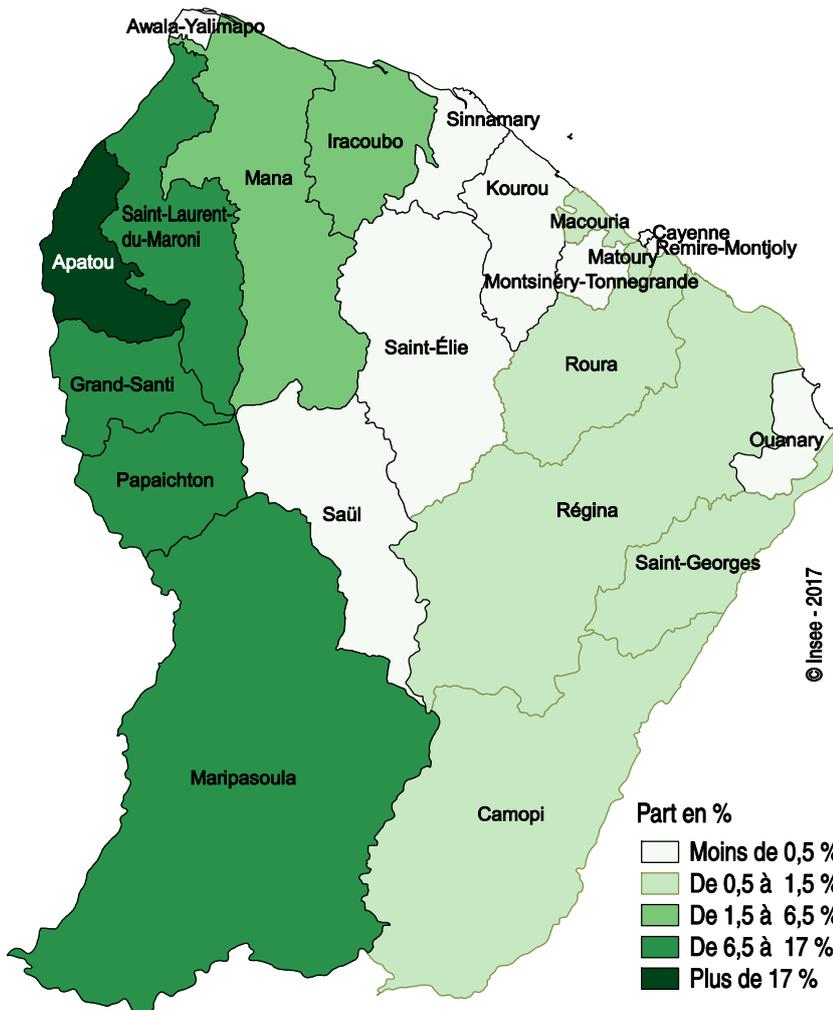
Répartition de la production du couac (en %)



Source : DAAF.

3 Le manioc occupe une part importante des surfaces agricoles dans l'Ouest guyanais

Part des tubercules dans la S.A.V. en 2010 (en %)



Source : DAAF – Agreste – Recensement agricole 2010.